1ère. ANNÉE, No. 19. MANITOBA. MERCREDI 22 MAI, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI 22 MAI, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'été et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries executés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix moderes.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FERME.

BOUILLOIRES A PEMICAN

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Département des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province, et toutes communications y relatives, sont pour transmission aux Quartiers-Généraux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'intérêt général des Colons,—il est défendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce règlement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,
G. McMICKEN,
Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lacs; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipegosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL TORRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures du tailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. 1-aa

Nouvelles de Rome.

Le Saint Père a donné 10,000 fr. pour le séminaire de Saint Apollinaire, et 5,000 fr. pour diverses œuvres de charité.

Dernièrement, comme le Souverain Pontife ordonnait de distribuer une assez forte somme d'argent aux pauvres, un prélat le pria de faire attention à l'état de la caisse. Pie IX répondit en souriant: «Est-ce que tous les petits oiseaux ne sont pas nourris par le Bon Dieu? Croyez-vous qu'il ne donnera pas à son Vicaire, comme il l'a fait jusqu'ici, le moyen d'assister ceux qui sont dans le besoin et de sécher quelques larmes? Croyez-moi, si le Tout Puissant inspire aux fidèles le désir de m'envoyer des dons, c'est parce qu'il sait quel usage j'en fais. Pour moi, j'ai besoin de peu, mais après l'amour des catholiques dont je reçois des preuves si nombreuses, mon unique joie est de faire l'aumône; et c'est à ces deux causes que je dois de supporter si bien mon grand âge, mes nombreux chagrins et toutes mes amertumes."

Variétés.

Un petit vaurien de seize ans est amené sur le banc de la police correctionnelle. Cet aimable enfant est accusé et convaincu d'avoir très-lestement accompli une série de huit à dix vols. Il ne cherche pas à nier; il avoue effrontément, gaiement, glorieusement presque. Le président lui adresse quelques phrases sévères dans lesqualles le mot *voleur* revient deux ou trois fois. Le petit, bonhomme s'agite sur son banc, ricane, murmure entre ses dents.

—Voleur! voleur! Eh bien, après?

Puis, tout d'un coup, éclatant, il se lève et s'écrie:

—Oui, oui, je suis voleur! mais ne faites donc pas le malin, vous l'homme à la toque. Qu'est que vous deviendrez sans les voleurs? vous crèveriez de faim.

* *
*

Calino est concierge.

L'autre jour, quelqu'un se présente pour voir un appartement.

—Pardon! dit Calino, avant de rien entamer, quelle est la profession de monsieur?

—Peintre...

—Peintre... de quoi?

—De batailles.

—Oh! alors, impossible: ça fait trop de bruit.

* *
*

Un dicton alsacien.—Un dicton alsacien que nos lecteurs ne connaissent peut-être pas:

Savez vous ce qu'il faut pour faire une bonne paire de souliers? Pour la semelle, de la langue de femme: c'est inusable; pour l'empeigne, du gosier de chantre, ça ne prend pas l'eau; et pour les talons, de la rancune d'Allemand: ça dure toujours.

* *
*

PENDU RAPPELÉ A LA VIE.—Nous empruntons l'étrange récit qui suit à l'*Abilene Chronicle*.

Le meurtrier de Kelly a été pendu dernièrement, et son corps inhumé à peu de distance du cimetière du village. La nuit qui a suivi l'enterrement, M. Johnson, marchand de bestiaux du Texas, revenait de visiter ses troupeaux. Il faisait un clair de lune magnifique. En approchant d'Abilene, il remarqua des mouvements suspects de la part de trois personnes qui paraissaient fouiller la terre, en un endroit isolé. Mettant pied à terre, il attacha son cheval à un arbre et gagna un poste d'observation où il ne pouvait être vu. Il reconnut que les trois travailleurs suspects étaient deux médecins bien connus d'Abilene et un nègre. La bèche de ce dernier ayant résonné contre un corps dur, "nous y voilà," dit l'un des médecins, et en rien de temps un cercueil fut sorti de terre et ouvert. Un instant après, le tic tac musical d'une batterie galvanique se fit entendre, et le spectateur, les cheveux dressés le cœur palpitant vit le supplicié se dresser dans son cercueil

Alors le nègre, encore plus effrayé que lui, commença à geindre d'une piteuse façon—Silence! lui dit un des médecins, vous allez attirer les gens d'Abilene.—En même temps, l'autre docteur frappa le nègre sur la tête avec une barre de fer dont il s'était servi pour ouvrir le cercueil. Le nègre tomba et ne bougea plus. Les médecins se penchèrent sur lui. Il est mort, dit l'un deux. Après quelques instants de consultation à voix basse, les médecins sortirent du cercueil le corps du supplicié, mirent à sa place celui du nègre et poursuivirent sur le premier leurs opérations galvaniques. Bientôt le corps se mit à s'agiter par mouvements convulsifs; les docteurs ouvrirent la bouche du pendu, y introduisirent une fiole, et ayant mis la main sur le cœur, dirent d'un air de profonde satisfaction: Il bat naturellement.

Au bout de quelques minutes, l'expendu répondit aux questions qui lui étaient posées. Il déclara que la pendaison étaient on ne peut plus agréable; qu'aux premières convulsions succédait promptement une titillation délicieuse qui s'étendait peu à peu dans toutes les régions du corps. Le sentiment s'éteignait graduellement, bien qu'une portion du cerveau semblât conserver sa vitalité. Enfin, le plus heureux moment de la vie est celui où l'on meurt au bout d'un corde.

Le ressuscité en était là de son récit quand un coup de vent fit tomber le chapeau du marchand de bestiaux. En se baissant pour le ramasser il fit craquer une branche. Au bruit, les deux médecins prirent la fuite à droite, le pendu se sauva à gauche, et le marchand, courant à son cheval, sauta en selle et s'éloigna au triple galop.

Les autorités d'Abilene ont commencé une investigation.

* *
*

C'est la première fois que Camille va à l'école, la maîtresse lui fait lire son alphabet.

—Quelle est cette lettre-ci?

—Ça c'est A.

—Et celle-ci?

—Eh bien! c'est F.

—Très-bien; et celle-là?

Bébé lève la tête et regardant la maîtresse avec des yeux adorablement effrontés:

—On m'a amené ici, c'est pour que vous m'appreniez à lire et pas pour que je vous apprenne, na!

* *
*

Un monsieur entre chez un bonnetier et désire acheter six paires de chaussettes. Au moment où il va pour payer, réflexion faite dit-il:

—Gardez vos chaussettes et donnez-moi deux gilets de flanelle en place.

Le commis s'exécute et donne les deux gilets de flanelle, que le monsieur prend, et il s'apprête à partir sans payer.

Le commis le rappelle et lui fait remarquer qu'il oublie de payer.

—Vous payer quoi?

—Les gilets de flanelle.

—Mais je vous donne des chaussettes en place.

—C'est vrai, mais vous n'avez pas payé les chaussettes

—Comment! vous voulez que je vous les paie? Ce n'est pas possible, puisque je ne les prends pas!

LE METIS.
MERCREDI, 22 MAI, 1872.

Ignorance ou mauvaise foi.

Il n'y a rien comme les élections pour monter les têtes. Certaines personnes sont sous ce rapport tellement impressionnables que la vue seule d'une liste electorale leur fait perdre la carte.

Un correspondant du *Liberal* qui signe *Veritas*, se pâme d'horreur de voir que 140 noms figurent sur la liste électorale de Ste. Agathe. Son argument est celui-ci. Dans l'élection de ce comté, il y a deux ans, 34 électeurs seulement ont enrégistrés leurs noms. Et maintenant on en trouve cent quarante. Plusieurs sont des résidents de St. Norbert et de Winnipeg. Quel magnifique raisonnement! Le gentil correspondant sait-il qu'il y a deux ans, que les résidents qui avaient tenu feu et lieu de bonne foi pendant une année avaient seuls droit de voter? Sait-il qu'à peine la moitié des électeurs qui avaient cette qualification ont voté à l'election? Sait-il encore que d'après la loi relative à la qualification des électeurs passée à la dernière session, tous ceux qui ont, qui possède, ou qui occupent comme locataires depuis une année, une propriété valant cent piastres ont droit de vote? S'il ne le sait pas, nous le lui apprendrons, et nous le réfèrerons au Statut publié depuis deux mois. S'il le sait, nous n'avons rien à lui dire, sa mauvaise foi est trop patente. Il devrait également savoir que des résidents de St. Norbert, de Winnipeg, ou de toute autre partie de la Province peuvent avoir des propriétés dans ce comté là. Nous lui apprendrons aussi que ce comté comprend les deux rives de la Rivière Rouge depuis St. Norbert jusqu'à Pembina, une distance de 50 milles. Après, s'étonnera-t-il qu'il y ait cent quarante électeurs?

Après la correspondance de M. *Veritas* le *Liberal* fait des siennes, et elles sont jolies, comme toujours. Il dit avec sa sainte indignation ordinaire: "On nous informe aussi que sur cette même liste électorale de Ste. Agathe, se trouvent les noms de Ritchot, Riel, Lépine, Royal, Dubuc, Schmidt, et Letendre." Puis suit une tirade comme lui seul sait en faire?

Nous lui ferons une seule question. Voudriez-vous nous dire M. le *Liberal* ce qui pourrait empêcher les Messieurs que vous avez nommés de posséder des terres dans Ste. Agathe, et ce, depuis une année? Connaissez-vous une loi qui leur défende de posséder?

Le *Liberal* ajoute d'un ton menaçant que si on permet à de tels hommes de voter, les hommes *enrégistreront* leurs votes," *shall* and *will* record their votes." Ce qui veut dire, qu'ils soient sur la liste ou non, qu'ils aient droit ou non, ils voteront. La loi leur défendra de voter, mais ces *loyaux*, ils se fichent bien de la loi. N'est ce pas qu'ils sont charmants les *loyaux* du *Liberal*? La suprématie de l'autorité, la majesté de la loi, pour qui ces choses-là existent-elles? Pas pour les *loyaux* assurément? Ils sont bien au-dessus de cela. Pour qui donc?

Arrivee.

Dimanche dernier, 19 courant, vers cinq heures du soir, l'*International* est arrivé de Moorehead, E. U. ayant à son bord de 50 à 60 passagers et un chargement de fret de 200 tonneaux. Parmi les voyageurs nous signalons avec plaisir l'arrivée d'un nouveau missionnaire le R. P. Beaudin, O. M. I., les RR. SS. Lapointe, Daigle et Gauthier, Religieuses en route pour la rivière MacKinzie, l'Hon. M. Royal et sa famille, M. J. Freeman, agent de M. Kew, Londres, et sa famille, M. et Madame McVicar, MM. G. B. Spencer, Percepteur de la douane, Martin et Wilson négociants MM. Chartrand, Derome, et un parti de cinq ou six arpenteurs avec leurs engagés.

Partis le 23 avril de Montréal, nos compatriotes ont mis trois longues semaines à faire le trajet.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Depart.

L'*International* parti hier aprèsmidi, mardi, emmène parmi ses passagers le Rvd. M. Proulx missionnaire, M. Joseph Dubuc, M.P.P., M. A. A. C. LaRiviere, Madame J. H. McTavish, etc. L'absence de la Province de ces distingués voyageurs ne sera que temporaire: nos vœux de succès et de bonheur les accompagnent.

Education.

Nous commençons aujourd'hui à reproduire le Rapport du Surintendant des Ecoles catholiques de la Province pour l'exercice de 1871 et 1872.

La lecture de ce document officiel se recommande d'elle-même au public.

Nouvelles d'Ottawa.

Il y a présentement devant le Parlement du Canada un bill pour régler l'administration et la vente des terres de Manitoba ainsi que la distribution des réserves des métis.

Nous n'avons pas encore eu le loisir d'examiner avec beaucoup d'attention ce projet de loi qui est très-volumineux; mais le principe nous en parait assez juste, surtout en ce qui regarde les réserves des métis. Sans accorder tout ce qui a ete demandé et comme la chose avait été demandée, le bill rend justice autant qu'on peut raisonnablement l'attendre ici bas.

Le ministère féderal a remporté sa mesure au sujet du traité de Washington par une majorité de 66.

Un bill abolissant le double mandat a subi sa deuxième lecture dans les Communes.

Veritas.

Le correspondant qui signe de ce nom dans le *Liberal* parle du prisonnier Letendre comme s'il n'y avait qu'une famille de ce nom. Il se trompe. Il n'y a pas moins qu'une dizaine de familles portant ce nom etablies dans la Province.

Parlement Federal.

25 Avril.

En réponse à M. Thompson, de la Colombie anglaise, Sir F. Hincks dit que le Maître Général des Postes à l'intention d'envoyer immédiatement l'Inspecteur des Postes, pour examiner le système postal du pays. Et aussitôt après la reception de son rapport, la question serait prise en considération:

M. Pierre Delorme membre du comté Provencher, donne avis qu'il demandera si des mesures ont été adoptées pour donner aux métis l'octroi de terre qui leur est garanti par l'Acte de Manitoba; quand et comment se fera la distribution de ces terres, et si les reserves désignées dans un document officiel en date du 23 mai, 1870 seront respectées.

Sir John A. McDonald met devant la Chambre la correspondance demandée par M. McKenzie, relativement à l'invasion fenienne à Manitoba, et à l'entrevue du Lieutenant-Gouverneur avec Riel

Dans cette correspondance, le Lieutenant-Gouverneur explique certains faits qui ont été mal interprêtés contre lui, et pour lesquels il a été blamé par une partie de la presse d'Ontario. L'honorable M. Archibald a agi en cette circonstance comme devait agir un homme qui avait à cœur l'intérêt de la Province, et l'attachement aux institutions britanniques.

Dans les séance du 2 Mai l'hon. M. Holton souleva la question de la nomination du Juge Johnson, un poste de Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, et fit une motion à l'effet de faire déclarer par le Chambre qu'une telle charge était incompatible avec celle de juge de la Cour Supérieure du Bas Canada; que si l'honorable Juge devait occuper simultanément les deux positions, ce serait une contravention formelle à la 8ème sections du ch. 78 des Statuts Refondus du Bas Canada.

Sir George E. Cartier dit que l'objection était d'une nature grave, mais qu'il n'hésitait pas à maintenir que la nomination était legale, régulière et ne violait aucune loi. Aucune Statut, ne fixe absolument le relative du Lieutenant Gouverneur de Manitoba. Le Juge Johnson ne devait être Lieutenant Gouverneur que temporairement, et rien ne démontrait qu'il recevait un salaire comme tel. Le gouvernement n'a pas l'intention de lui payer un double salaire. Il termine en disant que dans tous les cas, le gouvernement avait cru devoir révoquer sa nomination comme Lieutenant-Gouverneur

Sir John A. McDonald presenta, le 3 mai, son bill pour donner effet au Traité de Washington. L'honorable Premier expliqua la position du Canada dans cette question vis à-vis les Etats-Unis et vis à vis l'Angleterre, et démontra qu'il était urgent de donner effet à ce Traité par un Acte du Parlement.

M. McKinzie désire relever certaines allusions faites par l'Hon. Premier contre les membres de l'Opposition. Il dit qu'il ne croit peu que la vie nationale, la gloire nationale, la propriété nationale, doivent toujours être achetées au prix de grands sacrifices.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour les Ecoles Catholiques de la Province de Manitoba.

A Son Excellence, le Lieutenant Gouverneur de la Province de Manitoba.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des ecoles elementaires catholiques de la Province, telles que je les ai trouvees lors de l'inspection que je viens de terminer, sur les résultats de la loi actuelle, de même que sur les modifications qu'il pourrait paraitre utile d'y apporter.

Par la loi 34e Viet. chap 12, passée durant la dernière session de la Législature de Manitoba et sanctionnee le 3 Mai de cette annee, la Province a été dotee d'un système d'Instruction Publique consacrant des principes acceptables à notre population mixte, et organisé sur des bases simples et larges tout à la fois.

Laissant aux deux grandes croyances religieuses qui se partagent la Province, le soin de contrôler exclusivement la morale de leurs livres d'école, le législateur a établi deux conseils particuliers d'instruction publique, l'un catholique et l'autre protestant. Ces deux conseils ont chacun leur système d'action propre et indépendante, et en se réunissant forment le Bureau d'Instruction Publique dont les attributions générales sont nettement défines. Les deux Surintendants, catholiques et protestant, sont les secretaires de ce Bureau.

Une disposition de la loi divise le crédit législatif voté pour les écoles par parts légales entre les deux conseils particuliers; ce crédit a été cette année de $6,000, somme insuffisante si l'on considère que tout est à créer dans notre nouvelle province et que l'enseignement supérieur se trouve absolument exclu de la subvention publique.

La 23me clause de la loi décrète que les contribuables fixent eux mêmes le mode de soutenir leurs écoles dans l'assemblée annuelle où se fait l'élection de leurs Commissaires. Ces fonctionnaires sont au nombre de trois par arrondissement.

Tels sont les principes fondamentaux de notre système d'instruction publique qu'il m'a paru à propos de rappeler ici afin de donner une idée precise de la façon large et judicieuse avec laquelle il a été combiné.

L'Etat est resté parfaitement dans son rôle en intervenant dans cette importante question de l'instruction publique, non pour gêner ou détruire, mais pour aider et encourager ce qui existait déjà dans le Nord Ouest et ce qui était l'œuvre exclusive de la Religion.

De cette manière a été réglé sans efforts l'un des plus difficiles problêmes de la politique de notre temps. Notre Statut reconnait en effet et consacre la liberté imprescriptible du père de famille; il reconnait et consacre aussi la seule instruction qui soit obligatoire, l'education morale: et par là se trouve affirmée dans nos lois la distinction si essentielle entre ce qui est impérieusement nécessaire dans l'éducation, la morale, et ce qui simplement utile, la science. C'est par l'oubli de cette distinction que les nations soi-disant les plus éclairées sont aujourd'hui en train de tout confondre à propos d'éducation, et de forcer le père de famille à contribuer au soutien d'écoles hostiles à sa foi, ce qui est foncièrement tyrannique et injuste; d'autres lui enlèvent son libre arbitre, et contre tout droit naturel l'obligent à tenir ses enfants à l'école pendant un certain temps, qu'il le veuille ou non, que son devoir le lui commande ou non, que des considérations supérieures le lui défendent ou non.

Félicitons-nous donc de ce que le gouvernement de notre jeune province a résolu cette grave question suivant la constitution, suivant le droit et suivant le bon sens.

C'est le 18 Juillet dernier que la loi est entrée en pleine opération et que s'est faite la première élection des commissaires dans les arrondissements délimités par le Gouvêrneur en Conseil. Les arrondissements catholiques pour toute la province avaient été fixés au nombre de dix. Le résultat des électiont fut régulièment transmis au Surintendant qui avait pris soin de publier la loi dans les journaux et d'en commenter les principales dispositions. La population se montra partout disposée à agir, et lorsque l'auteur du présent rapport annonça sa visite aux divers arrondissements, il reçut de tous les côtés les nouvelles les plus encourageantes. Cette visite néanmoins ne put avoir lieu que tard dans la saison, par suite des événements d'octobre dernier.

VISITES DU SURINTENDANT.

Expliquer la loi, la mettre en vigueur et étudier les conditions actuelles de l'Instruction publique dans la province, tel a été le but de mes visites d'inspection dont je vais maintenant exposer respectueusement les résultats à Votre Excellence.

ARRONDISSEMENT DE ST. BONIFACE.

Les Commissaires de St. Boniface sont MM. C. de Lagimodière, N. Mouard et Herm. Brousse.

Il y a deux écoles élémentaires dans l'arrondissement, une Académie (St. Mary's Winnipeg) un pensionnat de jeunes filles et un Collège. Les deux langues, française et anglaise, s'enseignent simultanément dans une des premières et dans les trois dernières institutions. Je fis la visite de l'école élémentaire des garçons au collège le 8 Novembre; il y avait un total de 17 élèves présents. La classe est sous la conduite de deux professeurs, l'un de français et l'autre d'anglais.

Elèves dans le	Syllabaire	10
do	Devoir	7
do	Metropolitain spel.	4
do	Golden Primer	6
do	Second Book	5
do	Ecrivant	17
do	L'Arithmétique	17
do	Les Grammaires	4
do	Perrin's	6
do	Le Catéchisme	17

Il est juste de noter ici que du moment qu'un élève de la classe élémentaire montre de bonnes dispositions, les autorités du Collège lui offrent de suivre un cours superieur soit classique, soit commercial. Cet encouragement ainsi donné aux élèves est d'autant plus précieux qu'il est tout gratuit.

Parmi les pensionnaires se trouvent cinq enfants de la paroisse.

Il y a quatres heures et demie de classe par jour; le jour de congé est fixé au jeudi.

Quoique je n'aie pas trouvé de journal de la classe, cependant le Révérend Père Directeur s'est plaint des fréquentes absences des enfants et de la difficulté de leur faire acheter des livres.

(*A continuer.*)

Un Naufrage.

Quinze cultivateurs de la paroisse de St. Irenée, comté de Charlevoix, revenaient du Sud, samedi, dans une goélette chargée de grains qu'ils venaient d'acheter pour ensemencer leurs terres. Ils allaient rejoindre leurs familles bientôt, ils n'etaient qu'à une demi-lieue de leur paroisse, lorsque tout à coup ils entendirent le craquement des mâts, qui se rompirent instantanément et simultanément. Livrés à la merci du vent, qui soulevait les flots d'une manière epouvantable, ils étaient condamnes à périr tous infailliblement. Dieu qui est toujours bon, leur menageait un secours; une goëlette, la *Floride*, appartenant à M. Daniel Chouinard, de Rimouski, faisait voile pour Québec L'apparition d'un pavillon de detresse qu'avaient arboré les malheureux naufragés, fit que le capitaine dirigea sa course dans cette direction. En arrivant près de la pauvre goëlette dématée, le capitaine Jean Chouinard leur lança un câble, mais, comme les naufragés craignaient d'être renversés par le contre coup, ils se dessaisirent de l'amarre. Alors ce fut un drame impossible à decrire. Ces pauvres gens criaient, pleuraient et appelaient de nouveau. La divine Providence, qui veille sans cesse sur nous, avait permis qu'il y eût à bord de la *Floride* un prêtre pour les secourir dans ce moment périlleux. Ce prêtre était Messire A. P. Séguin, prêtre zélé de Montréal, qui se dévoue aux intérêts de la mission de Moisie, dans le comté de Saguenay. Le capitaine lui dit qu'il n'y avait aucun espoir de les sauver s'il n'y mettait la main. Sur l'invitation du missionnaire de lancer de nouveau la goëlette vers les malheureuses victimes, le capitaine se sentit plus de courage, redoubla d'énergie et fit une tentative de sauvetage.

Messire Seguin, le chapeau bas et la main élevée vers la mer, priait Dieu d'exaucer ses vœux En arrivant à la goëlette qui allait disparaître dans les eaux, le calme se fit et l'équipage put recueillir onze des infortunés. Les quatre autres tentèrent de rejoindre la *Floride* avec leur petite embarcation, mais il était trop tard: la mer avait repris son cours, la tempête était à son apogée. Plus que jamais elle grondait sous l'effort des vents; en depit de sa rage, le capitaine essaya encore une fois de les sauver; mais ce fut en vain: alors le missionnaire de Moisie leur donna l'absolution générale, tout le monde était à genoux, priant et pleurant pour ces victimes qu'un sort malheureux attendait de minute en minute, et tout cela se passait sous les yeux de leurs femmes, parents et amis qui les voyaient, du rivage, se débattre à la mer et faire des efforts suprêmes pour échapper au danger. Alors le capitaine vit qu'il n'y avait pas de moyen et reprit sa course vers Québec; le Révd. M. Séguin, après avoir invité ceux qui avaient échappé au naufrage, se rendit à la chapelle de Notre-Dame des Victoires pour y dire une messe d'action de grâces.

Au pole Nord.

Une nouvelle expédition arctique doit partir de San Francisco Le promoteur et le chef est un Français, Octave Pavy. Il s'est assuré l'appui de la Société géographique americaine. Son hypothèse est que la mer libre du pôle a nécessairement un debouché dans les mers plus méridionales, et qu'il doit se trouver dans la direction du détroit de Behring.

L'explorateur a le projet de partir de San Francisco au moi de mai dans un vaisseau frête par lui, et de gagner Petropawlovski, capitale du Kamtchatka, sur la côte nord de la baie d'Avatcha. Il s'est également assuré la bienveillance du gouvernement russe, et sera bien reçu au Kamtchatka. Pourvu d'approvisionnements de toute nature, il se rembarquera pour le cap Jakan, sur la côte nord-est de la Sibèrie. Chemin faisant, il se livrera à des observations sur la direction, l'intensité, la température des courants, afin d'en tirer parti pour la suite du voyage. Au cap Jakan, M. O. Pavy quittera le navire, et l'exploration se poursuivra sur un radeau de caoutchouc semblable au *Non-Pareil*, qui franchit naguère l'Océan Atlantique. Cette embarcation sera formée de quatre cylindres en caoutchouc formant carène, et reliés sur le pont par des entretoises de bois auxquelles seront fixés les mâts et les agrès nécessaires.

Le radeau est gréé en sloop. Ses dimensions sont très petites, afin

qu'il occupe peu de place, et les bagages du voyageur sont contenus dans un baril. Le radeau, néanmoins, portera 10,000 livres, outre l'équipage. On se dirigera sur les terres entrevues en dernier lieu par le capitaine Long, le baleinier de New-Bedford. Le trajet sur terre se fera en traineau, l'embarcation étant transportée par fragments.

Si la mer était trouvée libre au-delà de la Terre-Wrangel, la radeau serait de nouveau lancé pour tenter de contourner le Greenland et le Spitzberg.

Terribles Accidents.

La semaine dernière a été marquée par deux accidents qui ont eu des suites facheuses.

Mercredi après midi, trois jeunes messieurs de Winnipeg revenaient de la chasse, lorsque passant à la Petite-Pointe-de-Chêne, l'un d'eux, du nom de James R. Porter, voulant prendre quelque chose de dessous le siège de la voiture, échappa son fusil. L'arme en tombant dans les roues accrocha le chien du fusil et les canons se déchargèrent à la fois à travers le corps du malheureux jeune homme. George McMicken, fils de M. McMicken, Agent des Terres de la Puissance, était assis à côté de Porter lors de l'accident et les coup de feu lui passèrent tellement près de la figure, que son chapeau et sa pipe furent lancés à plus de vingt pieds de lui

Après l'accident Porter eut la force de sauter à bas de la voiture, mais aussitôt il s'écria "George je suis tué" et il s'affaissa. Il était mort.

Le soir du même jour pendant que quatre personnes, deux hommes et deux femmes, traversaient la Rivière-Rouge, vis-à vis Kildonan, le canot chavira et tous quatre tombèrent à l'eau. Deux réussirent à se sauver, mais les deux autres, un homme et une femme, disparurent dans les eaux. Le nom de l'homme est Clouston, sauvage; on ignore celui de la femme.

NOUVELLES LOCALES.

— Depuis huit jours nous avons eu une pluie presque continuelle et les chemins sont devenus en bien mauvais état.

— Nous avons eu trois malles la semaine dernière et il y a tout lieu de croire qu'à l'avenir nous les aurons régulièrement chaque semaine.

—Le télégraphe s'est brisé de nouveau la semaine dernière et de mercredi à samedi, nous n'avons eu aucune communications télégraphiques.

— Le vapeur *International* Capt. Aymond, est arrivé dimanche à cinq heures, ayant à son bord une soixantaine de passagers.

— L'Hon. Juge Johnson est arrivé jeudi dernier par la diligence, juste à temps pour l'ouverture de la Cour.

— Les Catholiques de notre ville de Winnipeg ont fait l'acquisition d'une cloche destinée à la Chapelle de l'académie. La bénédiction de cette cloche sera faite dimanche prochain à l'office du soir, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface.

—Plusieurs chasseurs venant de la Prairie, sont campés près de Winnipeg. La chasse a été excellente, surtout du côté de la Saskatchewan.

Petites notes de la Presse.

— Un Canadien du nom de Duval de Laprairie, P.Q., vient d'inventer un nouveau fusil se chargeant en trois mouvements seulement.

— La Législature de l'Isle du Prince Edouard vient de se réunir après les nouvelles élections générales.

— Une compagnie est organisée pour établir une communication télégraphique entre la Puissance du Canada et le nord de l'Ecosse.

— Trois individus montés dans un canots, ont été entrainés dans la chûte Niagara et on ne les a plus revus.

— On a trouvé à la station du chemin de fer Le Grand Tronc à Montréal, une grande boite renfermant les cadavres de deux femmes. On ne peut s'expliquer comment et pourquoi ces deux cadavres ont ainsi été déposé à la station de Lévis et ensuite envoyés à Montréal. Il n'y avait aucune marque de violence sur les corps.

— Le Colonel King a dans le Texas une petite ferme de 84,132 acres, 65,000 bêtes à cornes, 10,000 chevaux et 7,000 moutons.

— Le général McMahon recoit un salaire de 70,000 francs dans l'armée française.

— Un oranger du Californie produit 1500 oranges.

— Le Colonel Livingston est parti depuis 6 ans pour un voyage en Afrique.

— Le Prince Impérial de Prusse doit visiter l'Amérique cet été.

— Un journal de New-York estime les taxes annuelles payées par les Américains, pour liqueurs distillées, à $239,700,000; pour liqueurs fermentées, $110,000,000; pour tabac et cigares, $150,000,000, soit un total annuel, pour stimulants et poison narcotique, de $499,700,000.

Nouvelles Canadiennes.

— Lord Lisgar doit laisser le Canada, le premier Juin prochain.

— Le 30 avril, on a fêté a l'Université Laval, à Quebec le 250me anniversaire de la naissance de Mgr. de Laval. On remarquait à cette fête la présence des Consuls de France, d'Espagne et des Etats-Unis.

— On annonce la mort de Louis Labrèche-Viger écr, ancien Avocat de Montréal. Depuis quelques années M. Labrèche Viger s'était livré à l'Industrie et dans ce but il avait formé une compagnie puissante.

Il est décédé à Montréal.

— L'Eglise de St. Gervais, district de Québec a été détruite par le feu. Tous les ornements ont été brules. On a pu heureusement sauver les vases sacrés.

— Pierre Garneau, Ecr., vient d'être réélu maire de la ville de Quebec pour l'année courante.

— Sir Hugh Allan de Montréal, fait construire en Angleterre un nouveau navire en fer qui aura 400 pieds de longueur, 42 de largeur, et 35 de profondeur. Le nom de ce grand navire sera *Manitoban*.

— Au quatrième jour de votation pour le vote d'un million par la ville de Montréal, à la Cie. du Chemin de Colonisation, il y avait audelà de 5000 voix de majorité en faveur.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

(*Par voie télégraphique.*)

FRANCE.

Une dépêche de Bayonne, confirme la rumeur que Roda, chef Carliste, a fui en France avec les soldats qu'il commandait, ayant été poursuivi de près par les troupes du gouvernement, stationnées sur les frontières et qui internent tous les Carlistes qui cherchent à s'échapper.

Tout annonce la paix et le progrès par toute la France et la dette se paie graduellement.

ANGLETERRE.

A la Chambre des Communes, le débat sur le bill pour empêcher les assemblées illégales, a été très violent.

A la Chambre des Communes, Lord Lennox, membre pour Chichester, donne avis qu'il proposera la nomination d'un comite choisi dans le but d'examiner s'il est possible de réduire le tarif actuel de l'envoi des télégrammes aux Colonies, à l'Inde et aux Etats Unis, et d'acheter les cables actuels.

ESPAGNE.

Les Carlistes ont brûlé un pont de chemin de fer à Areta, près Bilbow. Des nouvelles contredisent positivement les dépêches au sujet de l'insurrection Carliste.

On a découvert une conspiration tramée contre le gouvernement, à Livares, ville d'Andalousie.

ITALIE.

L'éruption du Vésuve est tout à fait terminée et les habitants des villages, que la lave menacait de détruire, ont repris le chemin de leurs foyer.

On ouragan terrible est passé sur le pays, et a dévasté plusieurs campagnes.

A Rome le Pape reçoit continuellement la visite de personnages distingués de toutes les nations.

INDES.

Des nouvelles de Bombay annoncent qu'un terrible ouragan a visité la ville de Madras et a causé plusieurs pertes de vie.

Lots Reserves.

TERRES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON,

FORT GARRY.

Les plans de la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson autour de Fort Garry connue comme "TERRES RESERVEES" pourront être examines et les lots seront offerts en vente au public, au commencement de Juin.

DONALD A. SMITH,
Commissaire en Chef,
Cie. de la B. d'H.

AVIS.

Une ASSEMBLEE de la Société d'Agriculture du Comte Selkirk, aura lieu à la Cour de Police, dans la ville de WINNIPEG, LUNDI, le 3 JUIN prochain, à 10 a.m., aux fins de recevoir des souscriptions, adopter des règlements, et prendre en considération d'autres questions importantes relatives au succès de la société.

Par ordre, JAS. STEWART,
Secrétaire.

PRIX DE PASSAGE

Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.

BACS.

Piétons	1	sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf	6	"
Charrette à deux roues	8	"
Voiture légère à un cheval	12	"
" double à deux chevaux	18	"
(Chevaux extra charges.)		
Moutons ou cochons	1	"

(Les prix de passage ci-dessus devront être payes avant de faire la traverse).

Prix pour traverser les deux Rivières :

Cavalier, un cheval ou un bœuf	10	Sous.
Charrette à deux roues	12	"
Voiture légère à un cheval	18	"
" double à deux chevaux	24	"
Piétons	1	"

Les prix plus haut devront être payés avant de traverser la première traverse, alors qu'un billet sera donné pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera doublé excepté pour les piétons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivières, payable toujours avant de traverser.

Les piétons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathédrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure après; et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé), JOHN NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, Mai, 1872.

ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

Arpentage des Terres dans MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux apenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL.
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

NOUVEAUX MEUBLES.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE.

RUE DE LA POSTE

On trouvera à l'ouverture de la navigation un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris.

S'adresser sur les lieux à la maison de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUES.

PRODUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses
COMBINEES,
Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charreues,
Herses,
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,
Marchands à Commission

j-n-o.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secrétaire Provincial.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

AUX Chasseurs, Traiteurs, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULS DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa.

AVIS.

Les Sections No. 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 du Township 13, VIme Rang à l'Ouest.

Les Sections No. 31, 32, 33 et 34 du Township 13, VIIme Rang à l'Ouest, et

Les Sections No. 3, 4, 5 et 6 du Township 14, VIIme Rang à l'Ouest, sont reservées pour le présent. Et il est défendu à toute personne de s'établir dessus.

G. McMICKEN,
A. T. P.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 13 Mai, 1872.

AUX CONDUCTEURS DE CAGES ET AUTRES.

IL ne sera permis à qui que ce soit d'accoster des cages de Bois de Corde ou de Bois de construction sur les Terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, depuis le Lot de Spence, sur la Rivière Assiniboine, jusqu'au lot du Dr Schultz sur la Rivière Rouge, et depuis le lot de Larende sur et côté Sud de l'Assiniboine, jusqu'au bout de la pointe, sans une permission spéciale obtenue de moi.

J. H. McTAVISH,

Fort Garry, 29 Avril, 1872. 3f.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

AUX
Chasseurs, Traiteurs, etc.
" Tue-Douleurs "
DE
Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, " Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.
—AUSSI—
Baume a Poumons d'Allen.
PILLULS DU DR. HERRICK.
Emplatres de Galbanum
DU
DR. HERRICK.
Poudre conditionnees
D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS,
Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa.

AVIS.

Les Sections No. 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 du Township 13, VIme Rang à l'Ouest.

Les Sections No. 31, 32, 33 et 34 du Township 13, VIIme Rang à l'Ouest, et

Les Sections No. 3, 4, 5 et 6 du Township 14, VIIme Rang à l'Ouest, sont reservées pour le présent. Et il est défendu à toute personne de s'établir dessus.

G. McMICKEN,
A. T. P.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 13 Mai, 1872.

AUX CONDUCTEURS DE CAGES ET AUTRES.

IL ne sera permis à qui que ce soit d'accoster des cages de Bois de Corde ou de Bois de construction sur les Terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, depuis le Lot de Spence, sur la Rivière Assiniboine, jusqu'au lot du Dr Schultz sur la Rivière Rouge, et depuis le lot de Larende sur et côté Sud de l'Assiniboine, jusqu'au bout de la pointe, sans une permission speciale obtenue de moi.

J. H. McTAVISH,

Fort Garry, 29 Avril, 1872. 3f.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la varieté et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brévetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable
D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.
Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

GRAINES FRAICHES
POUR
JARDINS.
A VENDRE CHEZ
W. G. FONSECA,
j-n-o. Pointe Douglas.

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine etendu de terre située à l'extremité sud des douze chaines de terre que je posséde déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

COSGROVE & LENNON.
Au Salon Rouge.
"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.
12 Juin, 1871. 6-m

JAMBONS!
ÉPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantite de LARD viennent d'être reçus par le " Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du " Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour unegale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

BUREAU DES TERRES
DU
CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

HOTEL DAVIS,
WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.
N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ARPENTAGE DES TERRES
DE
MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpenteurs, on pourra faire anterieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpenteurs.

Avril 10, 1872. j-n-o

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des réglements plus definis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Reglements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Decembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse. avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement défendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

SAMUEL FOWLER
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec aquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE.

Une ASSEMBLEE de tous ceux qui désirent contribuer à la formation d'une

ASSOCIATION AGRICOLE
POUR LA PROVINCE,

Est convoquée pour LUNDI, le 3 JUIN, et era nue dans

LA GRANDE SALLE DE L'OPERA,

à WINNIPEG, à deux heures de l'après midi.

Toute personne qui désirera prendre part aux délibérations, devra préalablement se faire admettre membre de l'Association. Souscription annuelle $2.50.

On peut s'inscrire au bureau du soussigné à Winnipeg.

JAMES STEWART,
Secrétaire *pro. tem.*

9f.

Arpentage des Terres
DANS
MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à lour aux apenteurs pourront s'adresser au soussigne.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

CANADA, PROV. DE MANITOBA. } DANS LA COUR GENERALE.

ERASTUS S. EDGERTON, Banquier, de la cité de St. Paul, dans l'état de Minnesota, un des Etats-Unis d'Amérique.
Demandeur,
vs.
RYDER LARSEN, Commerçant de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, Province de Manitoba.

ATTENDU que le Demandeur a intente une action contre le Defendeur, dans la Cour Generale de cette Province, pour le recouvrement d'une reclamation hypothecaire; et attendu qu'il appert par le retour de Joseph Crowson, huissier, pour le comté de Selkirk, que le dit Ryder Larsen, le Défendeur, a laissé son domicile en la Province de Manitoba et ne peut être trouvé en la dite Province ; le dit Ryder Larsen est par le present notifié de comparaitre dans la Cour Générale de cette Province, à Winnipeg, dans l'espace d'un mois après la premiere insertion du present avis, pour repondre à la demande du dit Demandeur, et à defaut par le Defendeur de comparaitre dans le delai susdit, le Demandeur procédera *ex parte*, à la preuve et jugement.

ROYAL ET DUBUC,
Avocats du Demandeur.

Winnipeg, 6 avril, 1872. 1m.

Wm. Chambers
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des ameliorations à sa boutique de tanneu. A St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualité.

Librairie Catholique
DU
"METIS."

On trôuvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus enumeres sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!
IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du
"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871